



Décision N° 011/RT/MESRSFP/SE/SG/ENS-N/SG/2026

Portant désignation du comité interne de vérification des dossiers des candidats de l'ENS-N à une inscription sur les listes d'aptitudes au CSUE d'Egypte et au 48^e session du CAMES

Le Directeur Général de l'Ecole Normale Supérieure de N'Djamena

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 16/PR/2006 du 13 mars 2006, portant Orientation du Système Educatif Tchadien ;
Vu l'ordonnance N° 006/PR/2011 du 16 février 2011 portant création des Ecoles Normales Supérieures du Tchad ;
Vu le Décret N°0064/PR/2025 du 04 février 2025, portant nomination d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N°0112/PR/PM/2025 du 07 février 2025, portant rectificatif au Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N°1092/PR/PM/2025, du 12 janvier 2025, portant structure générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres ;
Vu le Décret N° 0433/PR/PM/MESRSFP/2024 du 30 aout 2024, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle ;
Vu le Décret N°1236/PR/PM/MESRSFP/2025 du 25 juin 2025, portant organisation et fonctionnement des Écoles Normales Supérieures Publiques du Tchad.
Vu le Décret N°1941/PT/MESRSI/2023 du 13/07/2023, portant nomination à des postes de responsabilité dans les Ecoles Normales Supérieures du Tchad ;
Vu l'Arrêté N°085/PR/PM/MESRSFP/SE/SG/DGSSRSFP/2025 du 10 juillet 2025, Portant règlement intérieur des Ecoles Normales Supérieures du Tchad.
Vu l'Arrêté N°127/PR/MESRSFP/SE/SG/2025 du 03 septembre 2025, portant création d'une commission scientifique chargée de la présélection des dossiers d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs du supérieur en vue de leur inscription sur les différentes listes d'aptitude ;
Vu la nécessité de services ;

DECIDE

Article 1^{er} : il est créé un comité interne chargé de vérifier, sélectionner et valider les dossiers de candidature des enseignants-chercheurs de l'ENS-N à une inscription sur les listes d'aptitudes du CSUE d'Egypte et au 48^e session du CAMES.

Article 2 : Le comité est composé de :

- Président : GOUATAINE SEINGUE ROMAIN

Membres

- GAMAR MAHAMAT GAMAR

- HAROUN ALI ADANNOU

- ISSA YOUSOUF

- KOSSADOUM NGARMADJI

- YAYA YOUSOUF YAYA

Article 3 : Seuls les dossiers validés par la comité interne feront l'objet d'une transmission officielle et confirmation à la CSP.

Article 4. La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature.

N'Djamena, le 07/01/2026

Le Directeur Général de l'ENS-N

